

responsabilité de votre refus de la dissolution demandée par M. King", il lui a fallu donner à Son Excellence sa parole qu'il était en état d'administrer à ma place. Eh bien, je le répète, eus-je cru le premier ministre actuel capable de ce faire, j'eusse été bien aise de conseiller à Son Excellence d'inviter mon très honorable ami à essayer la tâche.

M. GARLAND (Bow-River): Puis-je poser une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement.

M. GARLAND (Bow-River): Après le refus de la dissolution du Parlement, a-t-on prié le très honorable député de continuer ses fonctions jusqu'à la formation d'un ministère?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, je ne l'ai pas été, et c'est ce que j'essayais de faire entendre à mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-George.

M. GARLAND (Bow-River): N'est-ce pas la pratique constitutionnelle en Angleterre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais rendre ce point bien clair. Tout dépend du conseil offert? Je n'ai pas conseillé d'inviter le premier ministre actuel; je ne pouvais pas loyalement conseiller à Son Excellence d'inviter le très honorable député.

Des VOIX: Pourquoi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Parce que durant tout ce Parlement, depuis les élections jusqu'au moment où j'ai remis ma démission, j'ai été le seul à posséder la confiance de cette Chambre, et que, étant donné le principe déterminant l'élection des honorables députés, j'étais en droit de me croire le seul capable de la conserver. (Rires.) Les honorables députés de la droite peuvent rire, mais qu'ils se reportent aux feuilles de scrutin.

M. CAHAN: L'ex-premier ministre, l'honorable député représentant Prince-Albert, a-t-il remis sa démission à Son Excellence, parce qu'il pensait avoir perdu la confiance de la Chambre, ou parce qu'il avait perdu confiance en lui-même?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ni pour l'une ni pour l'autre raison mais parce qu'il en était venu à la conclusion qu'aucun être vivant pouvait commander la confiance de cette Chambre, actuellement, de manière à administrer convenablement la chose publique. C'est la conclusion à laquelle j'en étais arrivé.

M. GARLAND (Bow-River): N'est-il pas vrai qu'en semblable circonstance en Angleterre, lorsque le gouvernement Ramsay-Macdonald s'est vu dans une situation à peu près analogue, sans l'être tout à fait, M. Macdonald n'a pas démissionné, mais que le roi l'a prié de continuer jusqu'à ce que M. Baldwin forme son cabinet? Et cela n'était-il pas possible dans ce cas-ci?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'analogie invoquée par mon honorable ami ne s'est pas produite au commencement mais à la fin du ministère Macdonald. M. Ramsay Macdonald n'avait été en fonction qu'une partie de la session lorsqu'il a demandé au roi la dissolution, et l'a obtenue. Je pose en principe, et cela dans l'intérêt du pays, à titre de Dominion autonome, que le premier ministre du Canada conseillant Son Excellence le Gouverneur général est précisément dans la même situation que le premier ministre d'Angleterre conseillant Sa Majesté le Roi. Que mon honorable ami qui vient de prendre la parole me permette de lui dire que toute autre théorie du Gouvernement réduit le Dominion du Canada du statut d'une colonie autonome à celui d'une colonie de la couronne. Quelle a été l'évolution de nos institutions politiques?

Une VOIX: Allons-nous en entendre encore beaucoup comme cela?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, beaucoup plus. Les honorables députés de la droite ont besoin d'être fort renseignés au sujet de la liberté politique. Je vous en ai bien compris en ce qui concerne les principes pour lesquels j'ai combattu. Quel est le statut d'une colonie de la couronne? Les gouverneurs quittent l'Angleterre avec des instructions du ministère des Colonies, et ils exercent un pouvoir plus ou moins discrétionnaire. Ils demandent à des particuliers de devenir membres de leurs conseils; ils les nomment à des fonctions et peuvent les destituer en certains cas. Telle était la situation dans laquelle nous étions il y a environ un siècle, dans certaines parties du pays. Mais depuis cette époque il s'est opéré une évolution politique considérable dans tout l'empire britannique, et les colonies autonomes sont, à mon sens, exactement dans la même situation pour l'administration de leurs propres affaires domestiques, que le gouvernement britannique.

Une VOIX: Nous le savons tous.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, vous ne le savez pas, ou vous ne siégeriez pas comme vous le faites. La différence entre une